

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM SUR :

LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 19 DANS LE
BUT D'AGRANDIR LA ZONE C-2-225 À MÊME LA ZONE C-4-229**

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 25^e jour du mois de février 2016, le conseil de la municipalité a adopté le second projet de règlement ci-dessus mentionné lors de l'assemblée ordinaire du 21^e jour de mars 2016.

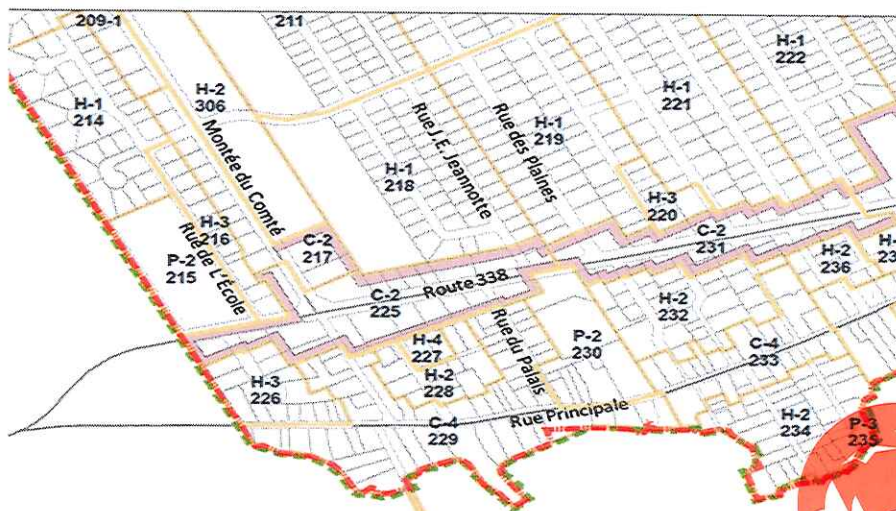
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ce second projet de règlement a pour but d'agrandir la zone C-2-225 à même la zone C-4-229.

Les personnes habiles à voter sont celles des zones visées C-2-225 et C-4-229 ainsi que les zones contiguës P-2-215, H-3-216, C-2-217, H-1-218, H-1-219, H-3-226, H-4-227, H-2-228, P-2-230, C-2-231 et C-4-233 :

2. DESCRIPTIONS DES ZONES

La description des zones concernées et des zones contiguës à celles-ci est disponible au bureau municipal au 65, route 338, aux Coteaux.



Les Coteaux

3. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- être reçue par la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié l'avis, soit le 31 mars 2016;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

4. PERSONNES INTÉRESSÉES

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 21 mars 2016:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 21 mars 2016, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. ABSENCE DE DEMANDES

Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. CONSULTATION DU PROJET

Le second projet peut être consulté au bureau au 65, route 338, aux Coteaux, aux heures normales de bureau.

Le 23 mars 2016

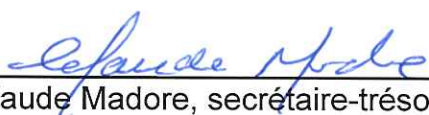


Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité des Coteaux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant quatre copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre **11h et 12h, ce 23^e jour de mars 2016.**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de mars deux mille seize (2016).



Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général